

# ASSEMBLEE NATIONALE

22 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## AMENDEMENT

N° 280

présenté par  
MM. DOSE, TOURTELIER, BROTTES, HABIB, DUCOUT, Mmes PERRIN-GAILLARD,  
DARCIAUX, MM. COHEN, BATAILLE, GAUBERT, LE DÉAUT  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE PREMIER SEPTIES B**

Dans le premier alinéa de cet article, après le mot "finale", substituer au mot :

"à",

les mots :

"de 1 % par an dès 2007 pour atteindre".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se fixer un objectif de baisse de l'intensité énergétique finale à 2 % en 2015 est une chose. Cet amendement vise à préciser le rythme de baisse à mettre en œuvre : le taux de - 1 % par an dès 2007 paraît raisonnable.